

Finie la tranquillité du château de Jeufosse. Guillot, pour venger son amour-propre, inaugure une nouvelle forme de siège où le grotesque le dispute à l'odieux. Posté aux alentours du manoir, il sonne du cor ; dès qu'une des demoiselles de Jeufosse fait une apparition, il simule de tendres appels ? Si elles sortent en calèche, il accourt à cheval ; de plus, il s'introduit clandestinement dans le parc.

M. du Hazey, prévenu de cette agitation, se rend chez Guillot. Après plusieurs heures de conversation, il arrache de Guillot la promesse qu'il se tiendra tranquille. Effectivement, durant plusieurs jours, le calme renaît.

Soudain, Ernest de Jeufosse, le fils aîné, qui a eu connaissance des événements, envoie à Guillot une lettre de provocation. Fort heureusement, Mme Guillot, en l'absence de son mari ouvre le courrier ; elle se rend au château et prie Mme de Jeufosse d'intervenir auprès de son fils pour éviter le duel. D'un commun accord, la correspondance est détruite.

On l'a échappé belle ! Mais le calme n'est pas définitif. Quelqu'un s'est introduit dans le parc du château, prenant plaisir à effrayer les gens. Peu après, la châtelaine reçoit une lettre anonyme qui n'est qu'une longue suite de dénominations calomnieuses sur Laurence. Ernest se trouvait alors au château, il arrache à sa mère le texte infâme.

Il se rend alors chez M. du Hazey et demande à celui-ci d'organiser une entrevue avec Guillot et un témoin, le châtelain de Courmoulin, un voisin. L'entrevue ne donne rien, Guillot ne fait que nier avoir pénétré dans le parc.

« Monsieur, coupa Ernest avec violence, sachez que si vous vous en prenez à Laurence, ce sera un duel ; et s'il s'agit de Blanche, ce sera un assassinat. »

L'homme noir, comme on avait surnommé l'intrus, réapparut sous les murs du château. La terreur et la colère se partageaient Jeufosse. La châtelaine s'informa exactement de ses droits et apprit que la loi permettait de tirer sur quiconque s'introduisait clandestinement la nuit dans une propriété privée.

Elle donna alors l'ordre à son garde, le fidèle Crépel, de veiller sur elle et les siens, et de les défendre comme il l'avait promis à son maître sur son lit de mort.

Et une nuit, le garde tira...Guillot ne pouvait plus nier.

Mme de Jeufosse, ses deux fils et Crépel furent arrêtés, le garde comme auteur, les autres comme complices ; inculpés d'homicide volontaire et traduits en justice.

L'affaire vint devant la Cour d'Assises de l'Eure, à Evreux le 14 décembre 1857. Après avoir entendu les témoins, la parole est aux avocats. Me Cresson qui tente de blanchir la mémoire de Guillot et Me Berryer qui analyse dans tous les moindres détails les événements.

La plaidoirie est terminée. La salle éclate en applaudissements. Le jury donne raison à l'éloquent avocat : verdict d'acquittement général.

Blanche vécut au côté de sa mère dans l'isolement et la tristesse. Elle ne connut ni joie ni amour. Elle vit mourir ses deux frères, jeunes encore et enterra sa mère nonagénaire. Contrainte de vendre son château pour vivre, elle finit dans la misère, abandonnée de tous. Elle rendit l'âme le 15 juillet 1918, âgé de soixante-dix neuf ans.

Le château du XVIIe siècle, est joli bâtiment très bien entretenu à l'heure actuel.

Mais que disait donc ce glissé entre deux briques par Guillot ?

*« Je t'ai enfin aperçue, chère amie, et cet instant si court a été bien doux pour mon cœur ; car tu t'es retournée afin de vois si je te regardais. Merci, merci, mille fois ; après t'avoir remis l'autre jour mon premier billet, j'oubliai tous mes maux, tout ce que j'ai souffert pour toi.*

*Pourquoi n'as-tu pas consulté ton cœur seul, et pourquoi as-tu tant tardé à prendre ma lettre ? Je ne t'accuse pas... Je ne t'en veux pas... Depuis longtemps on te tourmente, on te tracasse... mais j'ai eu à souffrir plus que toi de mon côté... Je suis prêt à souffrir plus encore... »*